Modèle

Le présent modèle est établi dans le but de couvrir les états de fait fréquemment rencontrés. Ledit modèle ne peut en aucun cas être entendu comme définitif, exhaustif, voire destiné à un cas précis. Il ne s’agit donc pas d’un conseil juridique. Il ne convient pas d’utiliser ce modèle sans disposer de propres compétences qualifiées ou sans consulter auparavant un conseiller qualifié en rapport avec les circonstances concrètes.

**Décision[[1]](#footnote-2)
du conseil d’administration de [Modèle SA]**

Le conseil d’administration de l’entreprise [Modèle SA] prend les décisions ci-après par voie de circulaire et en renonçant à une consultation orale au sens de l’art. 713, al. 2 , ch. 3 CO.

1. [Prise de décision]
2. [Prise de décision]
3. [Prise de décision]

[Signatures à la page suivante][[2]](#footnote-3)

Date [Nom]

Date [Nom]

Date [Nom]

Date [Nom]

1. La décision par voie de circulaire doit être signée par tous les membres du conseil d’administration. Dans le cas contraire, la décision prise n’est pas valable.

 [↑](#footnote-ref-2)
2. Les signatures peuvent être recueillies sur des feuilles séparées (c’est-à-dire une signature par feuille) pour permettre l’impression séparée, la signature et le renvoi par chaque membre du conseil d’administration.
Si la décision par voie de circulaire doit être remise au registre du commerce ou à une autre autorité, les signatures doivent être manuscrites. [↑](#footnote-ref-3)